

CARTE ACCES LYCEE
RESTAURATION/CHAMBRE
NOTE AUX LYCEENS ADMIS A L'INTERNAT

1 - L'internat est fermé le week-end. Il ouvre le dimanche à 19 h. Le service restauration n'est pas assuré le dimanche soir.

2 - Le **lundi 1^{er} septembre 2025**, l'accueil à l'internat se fera par le 1 rue Mirabeau au foyer des internes :

- **Entre 8h30 et 10h30 (Nom de Famille : A à K)**

- **Entre 10h30 et 12h30 (Nom de Famille : L à Z)**



Prévoir 1 h de disponibilité.

Pour fluidifier les démarches seul l'élève et 1 accompagnateur accèderont au point accueil du foyer.

Le service de restauration fonctionnera dès 11h00.

Il est indispensable de prévoir :

- 1 oreiller, 1 protège-matelas (0.90 cm), 1 couette pour un lit de 1.90 x 0.90 (à privilégier plutôt que draps et couvertures).
- 1 lampe de bureau et 1 câble informatique pour connexion au réseau (RJ45).
- 1 torchon pour la vaisselle des kitchenettes.

Rappel sur l'utilisation des différents appareils dans le règlement d'internat : **il est formellement interdit de connecter à la prise réseau du matériel autre qu'un ordinateur (pas de borne WIFI, etc...).**

RAPPEL : se reporter au règlement intérieur second cycle de l'internat.

Toute sortie après 19h30 implique une **demande écrite** des parents pour les élèves mineurs, ou de l'élève majeur (24h avant la sortie, au plus tard) et nécessite une **autorisation des C.P.E.** Aucune demande de rentrée tardive ne doit excéder 22h30. Au-delà, il convient de passer la nuit chez son correspondant.

3 - État des lieux

Il sera établi à votre arrivée puis à votre départ. Toute dégradation constatée vous sera facturée.

4 - Horaires de la restauration.

- Petit-déjeuner : de 6 h 30 à 7 h 45
- Déjeuner : de 11 h 00 à 13 h 30
- Dîner : de 18 h 00 à 19 h 30

5 - Vous recevrez à la rentrée : une carte d'accès au lycée et à la restauration (nouveaux élèves) pour la durée de votre scolarité au Lycée Chateaubriand ainsi qu'une carte d'accès aux chambres et à l'internat.

Les cartes d'accès sont **personnelles** et ne doivent pas être prêtées ou données. En cas de perte ou de détérioration des cartes d'internat ou de restauration, vous devrez en racheter une nouvelle (coût 5 €).

6 - Tarifs d'internat, modalités de paiement :

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et les tarifs présents sur le site du lycée).

Pour définir leur tranche tarifaire, les familles doivent **impérativement** se connecter **dès le 2 juin 2025** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee>.

Le forfait annuel estimatif est calculé sur la base des tarifs journaliers régionaux et des jours d'ouverture de l'internat (159 jours pour 2024) découpé en 3 trimestres : septembre-décembre, janvier-mars et avril-juin. Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2025 à juillet 2026) est susceptible d'être modifié selon le calendrier de l'année scolaire arrêté à la rentrée début septembre. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera diffusé au cours du mois de septembre.

Vous pouvez choisir le **prélèvement automatique en 6 mensualités** ou le **paiement à réception de la facture trimestrielle**.

Pour le prélèvement automatique

Le prélèvement en **6 mensualités** sera effectué deux fois à chaque trimestre : les 10 novembre et 10 décembre 2025 pour le trimestre septembre-décembre 2025, les 10 février et 10 mars pour le trimestre janvier-mars 2026 et les 10 mai et le 10 juin pour le trimestre avril-juin 2026.

Il vous suffit de remplir le document ci-joint et de le remettre à l'intendance en y joignant **obligatoirement un relevé d'identité bancaire d'un compte courant et le mandat de prélèvement SEPA signé.**

Aux familles bénéficiaires d'une bourse nationale.

Dès réception de la notification (**courant octobre**), **les frais d'hébergement y seront directement déduits.**

Important : En cas de situation financière difficile, vous pouvez contacter le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

☞ Pour plus d'information, se reporter **aux différents règlements** sur le site www.lycee-chateaubriand.fr